

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2019**

**DELIBERATION N°2019.00336**

**PLATEFORME LOCALE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE :  
PROLONGATION DE LA CONVENTION AVEC L'ADEME**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 55

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Marc ROSIER donne pouvoir à M. Christian FAYOLLE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Guy FRANCON, M. Roland GOUJON, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

Le 24 septembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20190912-D20190033610

DATE D'AFFICHAGE :20190924

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2019**

### **PLATEFORME LOCALE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE : PROLONGATION DE LA CONVENTION AVEC L'ADEME**

Par la délibération N°B/2014.00546 du 20 novembre 2014, Saint-Etienne Métropole s'est engagée dans l'appel à manifestation d'intérêt de l'Ademe « Plateforme locale de la rénovation énergétique du logement privé » en partenariat avec les communautés de communes du Pilat. Une convention d'objectifs a été signée avec l'Ademe en novembre 2015 permettant au territoire TEPOS de bénéficier d'un montant de 329 800 € en trois ans.

Grace à ces financements, Saint-Etienne Métropole a mis en place une plateforme locale de la rénovation énergétique permettant d'accompagner les porteurs de projets (particuliers, professionnels).

Elle a confié l'animation de cette plateforme à l'Agence de l'énergie et du climat (ALEC42) dans le cadre de l'outil mutualisé Rénov'action42.

Outre les financements apportés à Rénov'action42, Saint-Etienne Métropole a pu mettre en œuvre d'autres actions significatives telles que la thermographie aérienne ou l'opération « Ma maison économe ».

Saint-Etienne Métropole, assurant le rôle de coordonnateur de la plateforme locale, collecte l'intégralité des subventions dues au territoire TEPOS auprès de l'ADEME, et reverse à chaque Communauté de Communes du Parc naturel régional du Pilat la part relevant des actions conduites sur leur territoire. Les modalités de contributions et rétributions financières de chacune des collectivités ont été définies dans des conventions signées avec chaque communauté de communes.

La période d'application de la convention de financement signée avec l'Ademe s'est achevée en juillet 2019. L'Ademe a proposé à Saint-Etienne Métropole de signer un avenant à cette convention pour lui apporter un financement complémentaire jusqu'au 29 février 2020.

Les objectifs de la plateforme de la rénovation énergétique sur la dernière phase seront d'accompagner un minimum de 367 ménages. Pour y parvenir, un plan d'actions sera mis en œuvre sur le territoire TEPOS. Il répondra aux enjeux suivants :

- Améliorer la notoriété de Rénov'action42,
- Amplifier le nombre d'accompagnements et de rénovations BBC,
- Proposer aux porteurs de projets un service d'accompagnement au plus proche de leurs besoins,
- Mobiliser les professionnels du bâtiment et accompagner la montée en compétence,
- Mobiliser les professionnels de l'immobilier et les structures bancaires,
- Assurer une transversalité entre les différentes politiques en faveur de la rénovation énergétique.

Le budget prévisionnel de cette période sera de 114 333 € à l'échelle du territoire TEPOS, avec les actions suivantes :

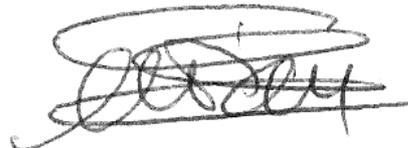
- Financement du service mutualisé Rénov'action42 : 50 333 €,
- Actions de mobilisation des artisans : 20 000 €,
- Actions de mobilisation des habitants et de communication : 24 000 €,
- Pilotage de projet au sein des EPCI : 20 000 €.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer avec l'Ademe la convention d'objectifs et de financement relative à la mise en place de la 4<sup>ème</sup> phase de la plateforme locale de la rénovation énergétique du logement privé,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions liant Saint-Etienne Métropole et les communautés de commune des Monts du Plat et du Pilat Rhodanien dans le cadre de cette plateforme,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget du développement durable des exercices 2019 et 2020 sous réserve de l'adoption du BP 2020,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 75 du budget du développement durable des exercices 2019 et 2020 sous réserve de l'adoption du BP 2020.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU